

Changement de véhicule

Transférer un droit et/ou un abonnement

Accès aux portails e-habitants

Connectez-vous selon votre commune :

- **Strasbourg** : <https://strasbourg.e-habitants.com/login>
- **Schiltigheim** : <https://schiltigheim.e-habitants.com/login>
- **Bischheim** : <https://bischheim.e-habitants.com/login>

Dans quels cas faire un changement de véhicule ?

Vous devez effectuer un **changement de véhicule** si vous souhaitez remplacer l'immatriculation associée à votre droit (et/ou abonnement), par exemple :

- Nouveau véhicule (achat/vente).
- Véhicule de remplacement ou véhicule de courtoisie (selon votre situation).
- Location (véhicule loué).
- Plaques provisoires / immatriculation provisoire.
- Changement d'immatriculation.

Procédure (étapes)

1) Se connecter

Connectez-vous à votre espace client e-habitants.

2) Ajouter le nouveau véhicule (si nécessaire)

Allez dans **Mon profil** puis cliquez sur **Ajouter un véhicule** pour enregistrer la nouvelle immatriculation. *Cette étape est nécessaire uniquement si la nouvelle immatriculation n'apparaît pas lors du transfert.*

3) Accéder à "Mes droits"

Allez dans l'onglet **Mes droits**.

4) Lancer le transfert

Sur la ligne du droit concerné, cliquez tout à droite sur **Transférer** (colonne "Transférer vers un nouveau véhicule").

5) Sélectionner la nouvelle immatriculation

Sur l'écran de changement, sélectionnez le véhicule souhaité (ex. **Changer pour ce véhicule**), puis **validez**.

6) Joindre le justificatif demandé (selon votre situation)

Les justificatifs possibles sont notamment :

- **Carte grise / certificat d'immatriculation** du véhicule.
- **Certificat provisoire d'immatriculation (CPI)** si applicable.
- **Contrat de location** si véhicule loué (au nom de l'utilisateur concerné).

7) Validation et traitement

Cliquez sur **Valider**. La demande sera instruite par nos services : prévoyez un **délai de traitement** avant validation.

Si le véhicule change à nouveau, il faut réitérer la procédure de transfert.

Information importante (abonnement)

- Si l'abonnement a été acheté sur le portail e-habitants, il peut être indiqué qu'il est automatiquement basculé après le transfert.
- Si l'abonnement a été acheté via une application (Indigo Neo / EasyPark), contactez l'application pour le transfert selon leurs CGU/CGV.

Besoin d'aide ?

Strasbourg : boutique.voirie.strasbourg@parcus.com

Schiltigheim : boutique.voirie.schiltigheim@parcus.com

Bischheim : boutique.voirie.bischheim@parcus.com

Tél. : 03 68 98 65 94

Horaires : Mar.–ven. 10h15–17h30 • Sam. 8h–12h